

Agreste Limousin

numéro 84 - décembre 2012



Les circuits courts : une activité récente pour les producteurs creusois

La commercialisation en circuit court est peu développée en Creuse : seulement 6% des exploitations agricoles sont concernées.

Les producteurs en circuit court sont en premier lieu des éleveurs (38%), mais d'autres productions diversifiantes sont proposées à la vente.

Les circuits courts occupent une place importante dans le chiffre d'affaires des exploitations concernées. Pour autant, plus de la moitié des producteurs creusois ne s'estiment pas pleinement satisfaits du revenu tiré de cette activité.

Les modes de vente principalement utilisés sont la vente à la ferme, via les commerçants détaillants et sur les marchés. Les lieux de vente sont globalement peu saturés. La vente se fait surtout au sein du département.

Dans les années à venir les producteurs souhaitent poursuivre voire développer leur activité circuit court, notamment vers la restauration collective, ce qui laisse entrevoir des perspectives encourageantes.

Avec la forte ruralité de son territoire, une densité de population de seulement 22 habitants au km², soit la moitié de la densité moyenne de la région le département de la Creuse ouvre a priori peu de débouchés de vente en circuit court pour ses agriculteurs. Sur les 4 624 exploitations agricoles creusois dénombrées en 2010, dont près des deux tiers sont des élevages bovins, seulement 6% pratiquent la commercialisation en circuit court d'au moins une partie de leur production. Cette part est plus faible qu'au niveau régional (10%) et national (15%). On observe dans la partie sud du département, aux abords du plateau de Milleval, une part plus importante d'exploitations en circuit court.

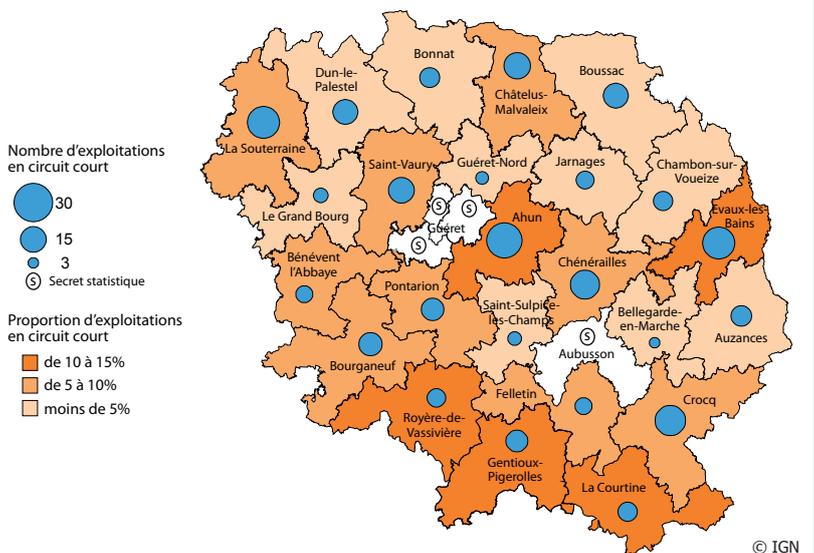
La plupart des exploitations creusois sont spécialisées en production de brouillards qui ne peuvent pas être commercialisés en circuit court. Pour cette raison le poids des circuits courts dans la production brute standard agricole du département est estimée à seulement 2,5%, ce qui est faible par rapport au Limousin où ce poids s'élève à 4%.

Une activité pratiquée depuis peu de temps

L'activité circuit court est apparue récemment au sein des exploitations creusois. Près de la moitié des producteurs ont commencé ce type de commercialisation après 2005, contre un peu plus d'un tiers

Une proportion d'exploitations en circuit court globalement modeste

Nombre et proportion d'exploitations en circuit court par canton de Creuse

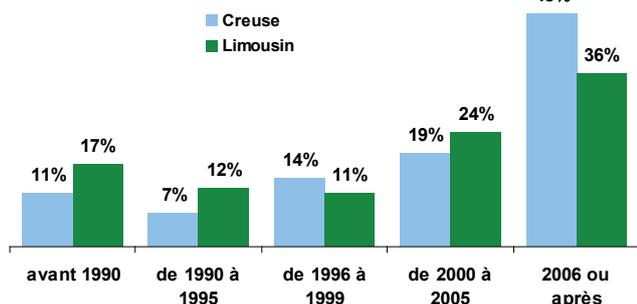


Source : Agreste - enquête sur les circuits courts alimentaires en Limousin en 2010 - DRAAF et Région Limousin



Une pratique adoptée depuis peu de temps par les producteurs creusois

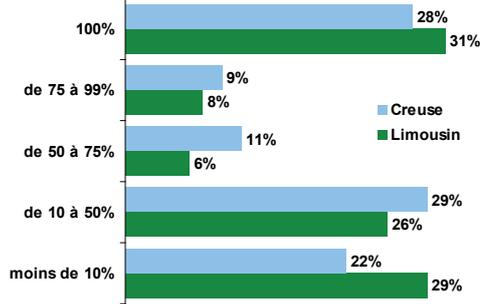
Proportion d'exploitants selon l'année de lancement de l'activité circuit court sur l'exploitation



Source : Agreste - enquête sur les circuits courts alimentaires en Limousin en 2010 - DRAAF et Région Limousin

Une place notable dans le chiffre d'affaires des exploitations

Part du chiffre d'affaires réalisé en circuit court sur les exploitations de Creuse et de la Région



Source : Agreste - enquête sur les circuits courts alimentaires en Limousin en 2010 - DRAAF et Région Limousin

en Limousin. Les éleveurs ont débuté cette activité le plus tardivement, sans doute dans le but de diversifier leurs sources de revenus dans une période où la conjoncture agricole ne leur est pas favorable et qu'une diminution de leur revenu est constatée.

Un quart des producteurs ne sont pas issus du milieu agricole. C'est la proportion la plus élevée des trois départements. Plus de la moitié des producteurs de produits laitiers et de volailles ne sont pas issus du milieu agricole et se sont par conséquent installés hors cadre familial. A l'inverse, 90% des éleveurs sont issus du milieu agricole. Il est en effet plus difficile de s'installer hors cadre familial sur ce type d'exploitations nécessitant des investissements importants.

La moyenne d'âge des exploitants creusois ayant choisi ce mode de commercialisation est de 48 ans, légèrement supérieure à la moyenne régionale.

Un choix avant tout économique

Le choix de réduire le nombre d'intermédiaires, voire de vendre directement sa production, résulte de plusieurs motivations. Le facteur déclencheur de l'inscription dans cette démarche est avant tout économique avec notamment la volonté de mieux valoriser ses produits et d'être indépendant dans leur commercialisation. La vente directe est également motivante sur le plan personnel, dans le sens où elle permet d'avoir une reconnaissance de son travail et de ses produits et, de plus, d'entretenir un relationnel avec sa clientèle. Enfin, les motivations sociétales évoquées renvoient à la volonté de sauvegarde et de valorisation des produits du terroir et au maintien d'activités en milieu rural.

Un revenu jugé peu satisfaisant

Pour la plupart des exploitations

concernées, l'activité circuit court n'est pas un mode de vente marginal. La vente en circuit court représente pour ces dernières en moyenne 53% de leur chiffre d'affaires. De plus, 28% des exploitations vendent la totalité de leur production par ce biais, une part moins élevée qu'en moyenne régionale mais tout de même notable.

Les circuits courts sont donc importants dans la constitution du chiffre d'affaires, mais ils n'offrent pas toujours les revenus attendus : 53% des producteurs creusois ne s'estiment pas satisfaits du revenu tiré de cette activité, contre seulement 38% au niveau régional.

La qualité des produits : premier facteur de réussite

Pour optimiser les chances de réussite de la commercialisation en circuit court, les producteurs ont cité plusieurs conditions jugées importantes. En premier lieu, il est indispensable de proposer des produits de qualité aux clients. Ensuite, la présence d'un bassin de clientèle est jugée nécessaire, car c'est la garantie pour vendre des volumes de produits suffisants. Ceci constitue le handicap majeur du département, qui ne possède pas de bassins de population importants pour écouler les produits. Enfin, la troisième condition pour réussir est l'accessibilité à des équipements spécifiques tels que les abattoirs. Or, aucun abattoir n'est présent en Creuse, ce qui pénalise les éleveurs désireux de commercialiser leurs animaux par leurs propres moyens. Les abattoirs les plus utilisés par les éleveurs creusois sont ceux de Lacs (36), Bessines-sur-Gartempe (87) et Ussel (19). En moyenne, ils parcourent 150 km par mois pour l'abattage de leurs animaux contre seulement 104 km au niveau régional. Cela induit du temps et des frais supplémentaires ce qui peut

dissuader les éleveurs.

Une activité favorisant la diversité des produits

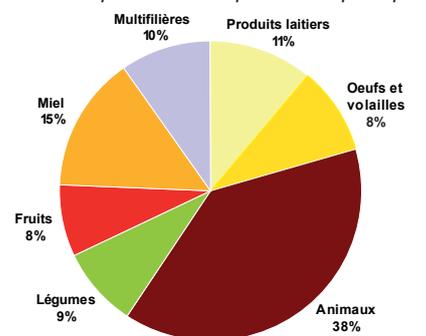
Dans sa globalité, l'agriculture creusoise est largement dominée par l'élevage bovin dans lequel sont spécialisées 64% des exploitations. En ce qui concerne les exploitations en circuit court, l'élevage est également dominant mais dans une moindre mesure (38% des exploitations). Les éleveurs sont très présents dans le nord-ouest du département.

Une plus grande place est occupée par d'autres productions. La commercialisation en circuit court permet en effet de mettre sur le marché des productions minoritaires sur le territoire et ne bénéficiant pas de filières organisées en circuit conventionnel.

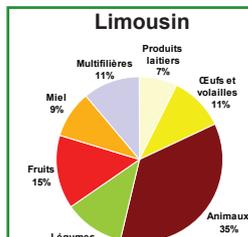
Après l'élevage, la deuxième production la plus représentée est le miel, vendu par 15% des exploitations en

De la viande et du miel

Répartition des exploitations creusois en circuit court par filières de production principales



Limousin



Source : Agreste - enquête sur les circuits courts alimentaires en Limousin en 2010 - DRAAF et Région Limousin

circuit court. Cette part est supérieure à la moyenne régionale qui est de 9%. Viennent ensuite les producteurs de produits laitiers, principalement des fromages de chèvres et de vaches, qui représentent 11% des exploitations en circuit court.

Les autres productions, telles que les légumes, fruits ou volailles sont moins représentées qu'au niveau régional, mais tout de même bien présentes. La vente en circuit court constitue pour ces dernières un mode d'écoulement important.

Il est à noter que 22% des exploitations creusoises pratiquant les circuits courts sont en agriculture biologique, contre 15% en Limousin. Sont concernés en premier lieu les maraîchers et les producteurs de fruits.

Les commerçants impliqués dans cette démarche

Comme dans l'ensemble de la région, trois modes de vente principaux sont utilisés par les exploitants creusoises commercialisant en circuit court.

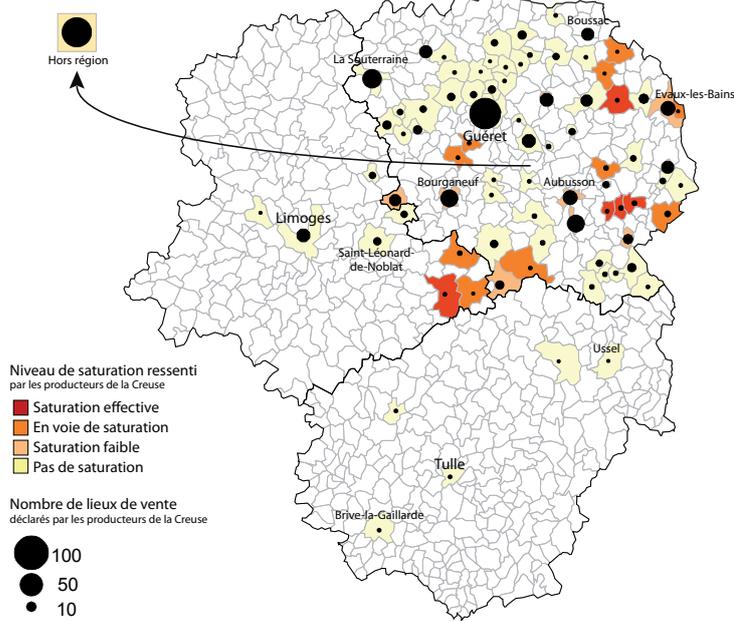
Il s'agit tout d'abord de la vente à la ferme, qui est pratiquée par 71% des producteurs. Ce mode de vente directe permet de commercialiser tous types de produits directement sur les exploitations.

La vente via les commerçants détaillants arrive en deuxième position et est pratiquée par 38% des producteurs. Les éleveurs plébiscitent ce mode de vente qui est traditionnel en Limousin, notamment par le canal des boucheries qui s'approvisionnent en local. D'autres produits tels que le miel ou les volailles sont également vendus par l'intermédiaire des commerces de proximité.

Enfin, en troisième position, on trouve la vente sur les marchés. Ce mode de vente concerne 34% des exploitations

Les lieux de vente concentrés sur le département

Nombre de lieux de vente déclarés par les producteurs de Creuse et niveau de saturation ressenti par commune (hormis vente à la ferme)



en circuit court notamment les maraîchers et volaillers.

D'autres modes de vente sont utilisés mais de manière ponctuelle, souvent pour de faibles volumes. Ils ne constituent donc qu'une faible part du chiffre d'affaires des exploitations concernées.

Les producteurs franchissent peu les frontières du département

Malgré la faiblesse démographique et l'absence de bassins de population majeurs, les producteurs creusoises sortent peu du département pour écouler leurs produits. En effet, 85% des lieux de vente en circuit court des productions agricoles creusoises sont situés au sein même du département. Les principaux lieux de vente sont Guéret, La Souterraine, Bourganeuf et Felletin. Les lieux de vente en dehors du département

que certains producteurs déclarent ressentir une concurrence.

La faiblesse démographique : une contrainte majeure

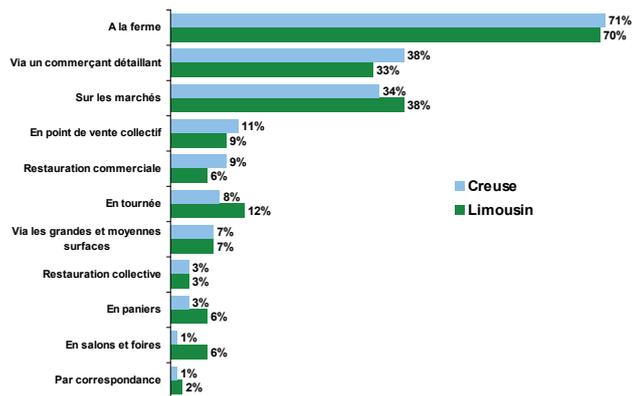
Des freins et contraintes à l'activité circuit court ont été mis en avant par les producteurs creusoises. Le manque de clientèle à proximité des lieux de vente et des sièges d'exploitation est bien sûr cité. La faiblesse démographique engendre une dispersion de la clientèle. Et l'activité touristique modeste ne permet pas aux producteurs de bénéficier d'un afflux saisonnier massif de clients potentiels.

La deuxième contrainte la plus citée est le manque d'information, de connaissance et de compétences. En effet, l'activité circuit court requiert de nouvelles compétences parfois non maîtrisées par les producteurs. Pour cette raison, plus d'un tiers d'entre eux ont suivi ou envisagent de suivre une formation spécifique sur les circuits courts. Parmi ceux ayant déjà suivi une formation, la majorité se sont formés à la transformation des produits, qui est une étape essentielle pour garantir la qualité finale des produits.

Enfin, une troisième contrainte évoquée est la réglementation sanitaire et commerciale qui est perçue comme trop lourde aux yeux des producteurs. D'autres contraintes ont été citées, comme par exemple la faiblesse logistique ou les déplacements pour livraisons trop importants en raison de la dispersion de la clientèle.

La vente à la ferme largement utilisée

Proportion d'exploitations en circuit court selon leur(s) mode(s) de commercialisation (trois cités au maximum)



Source : Agreste - enquête sur les circuits courts alimentaires en Limousin en 2010 - DRAAF et Région Limousin

Des producteurs tenaces

Les producteurs ne s'estiment pas pleinement satisfaits du revenu tiré de l'activité circuit court. Des freins et des contraintes propres au territoire sont mis en avant. Malgré tout, ils semblent y trouver un intérêt, puisque peu souhaitent arrêter cette activité. Dans les cinq années à venir, la moitié des exploitants déjà engagés ont pour ambition d'augmenter les volumes de produits commercialisés en circuit court. Plus d'un quart veulent élargir leur gamme de produits, et plus d'un tiers souhaitent diversifier leurs lieux de vente afin de

toucher une nouvelle clientèle et pallier le manque de clients potentiels. Pour ceux qui veulent réduire ou arrêter leur activité, les deux principales raisons invoquées sont le départ en retraite et la charge de travail trop importante. Pour trouver de nouveaux débouchés les producteurs sont prêts à se lancer dans de nouveaux modes de vente. Ainsi, 38% envisagent de développer la vente à des groupes de consommateurs. La restauration collective, au cœur de nombreuses réflexions actuelles, est envisagée par 22% des producteurs. On peut donc dire que les an-

nées à venir devraient être marquées par un possible développement de cette démarche, en terme de volumes commercialisés et par l'introduction de nouvelles pratiques. La Creuse est donc actuellement en retrait, mais des perspectives encourageantes se dévoilent grâce à la ténacité des agriculteurs. De plus, les collectivités locales mettent en place des initiatives pour soutenir les circuits courts, comme par exemple la création d'un site internet pour mettre les producteurs en relation avec les consommateurs et la restauration collective. ■

Chiffres clés

Nombre et proportion d'exploitations en circuit court par cantons

	Nombre total d'exploitations	Nombre d'exploitations en circuit court	Part des exploitations en circuit court
AHUN	173	26	15%
AUBUSSON	123	s	s
AUZANCES	224	10	5%
BELLEGARDE-EN-MARCHE	166	s	s
BENEVENT-L'ABBAYE	113	7	6%
BONNAT	304	10	3%
BOURGANEUF	162	13	8%
BOUSSAC	313	14	5%
CHAMBON-SUR-VOUEIZE	235	9	4%
CHATELUS-MALVALEIX	233	16	7%
CHENERAILLES	223	18	8%
CROCC	202	20	10%
DUN-LE-PALESTEL	298	14	5%
EVAUX-LES-BAINS	182	21	12%
FELLETIN	136	7	5%
GENTIOUX-PIGEROLLES	76	11	14%
GUERET	212	6	3%
JARNAGES	178	8	4%
LA COURTINE	80	9	11%
LA SOUTERRAINE	293	22	7%
LE GRAND BOURG	214	6	3%
PONTARION	127	12	9%
ROYERE-DE-VASSIVIERE	74	8	11%
SAINT-SULPICE-LES-CHAMPS	107	5	4%
SAINT-VAURY	176	15	9%
Total	4624	288	6%

Source : Agreste - enquête sur les circuits courts alimentaires en Limousin en 2010 - DRAAF et Région Limousin

Niveau de saturation ressenti par modes de vente par les producteurs de Creuse (hormis vente à la ferme)

	Non saturé	En voie de saturation	Saturé
Commerçants détaillants	88%	8%	4%
En tournée	100%	0%	0%
Grandes et moyennes surfaces	81%	19%	0%
Marchés	47%	32%	21%
Paniers	43%	57%	0%
Points de vente collectifs	68%	6%	26%
Restauration collective	78%	22%	0%
Restauration commerciale	90%	10%	0%
En salons et foires	100%	0%	0%
Total	72%	17%	12%

Proportion d'exploitations de Creuse selon les contraintes et les freins à la réussite des démarches en circuit court (hormis les sans opinion)

	Important	Pas important
Défaut d'information/ de connaissances / de compétences	70%	22%
Charge de travail supplémentaire	58%	36%
Difficulté de conciliation vie familiale/vie professionnelle	43%	51%
Jugement des pairs	8%	77%
Réglementation sanitaire et commerciale trop lourde	69%	27%
Absence de référentiels technico-économiques sur les produits	35%	56%
Difficulté d'accès à des financements publics ou privés	60%	27%
Faiblesse logistique (ex : manque d'abattoirs, etc.)	64%	23%
Manque d'implication et/ou de soutien des acteurs locaux	63%	32%
Rentabilité non maîtrisée	65%	26%
Concurrence avec les autres acteurs du commerce local	42%	54%
Manque de clientèle à proximité du siège de l'exploitation	69%	27%
Manque de clientèle à proximité des lieux de vente	75%	16%
Déplacements pour livraison trop importants	64%	30%

Source : Agreste - enquête sur les circuits courts alimentaires en Limousin en 2010 - DRAAF et Région Limousin

Définitions

Circuit court : mode de commercialisation ne comprenant aucun intermédiaire entre le producteur et le consommateur (vente directe), ou un seul intermédiaire (vente indirecte). L'information est collectée auprès des exploitants, et non auprès des distributeurs.

Production brute standard (PBS) : elle décrit un potentiel de production des exploitations, calculée à partir des surfaces agricoles et des cheptels. La PBS circuit court a été calculée en fonction de la part du chiffre d'affaires circuit court des exploitations.

Exploitations petites, moyennes ou grandes : lorsque la PBS dépasse 25 000 euros annuels, l'exploitation est dite moyenne ou grande. Les autres sont considérées comme petites.

Filière principale : une filière principale de production a été attribuée en fonction de la part que représente chacun des produits dans le chiffre d'affaires total de l'exploitation. Sept filières principales ont été définies : produits laitiers, œufs et volailles, autres produits animaux (viande bovine, ovine, porcine, lapine, caprine, équine, etc.), légumes, fruits, miel et multifilières.

Pour en savoir plus...

www.draaf.limousin.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Limousin
 Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
 Le Pastel - 22, rue des Pénitents Blancs - 87039 LIMOGES Cedex
 Tél. : 05 55 12 92 30
 courriel : srise.draaf-limousin@agriculture.gouv.fr
 site internet : www.draaf.limousin.agriculture.gouv.fr

Directrice : Anne-Marie Boulengier
 Directeur de la publication : Christophe Leysse
 Rédactrice en chef : Catherine Lavaud
 Rédacteur : Damien Lafarge
 Impression : SSP Toulouse
 Dépôt légal : à parution
 ISSN : 1622-066
 Prix : 2,50 €
 ©AGRESTE 2012